

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 07 mars 2023

**OBJET : CONTENTIEUX – DESIGNATION CABINET FIDUCIAL LEGAL BY LAMY
POUR REPRESENTER LA COMMUNE DANS LE CADRE DU RECOURS DEPOSE
CONTRE LE PA SCCV LES CHÂTELAINS PAR M. VAURS**

L'An deux mil vingt-trois le sept du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 12

Nbre votants : 17

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, adjoints

Mmes Fol Christine, Fournier Céline, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe,

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,

Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à Barrière-Constantin Luc, Conseiller

Mmes De Jesus Catherine, Golay-Ramel Martine, Conseillères

M. Pons Alexandre, adjoint, a donné une procuration à Mme Marie-Madeleine Quinio, Conseillère,

M. Blanc Jérémy, Conseiller, a donné une procuration à M. Visconti Régis, Adjoint,

M. Felix-Fiardet Bastien,

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 11 janvier 2022 portant désignation d'un avocat pour ester en justice suite à la requête déposée contre le PA SCCV les Chatelains par Monsieur Théo VAURS.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que 3 requêtes, dossiers n°2300942-1, n°2300943-1 et n°2300944-1, ont été déposées auprès du Tribunal Administratif de Lyon par Monsieur Théo VAURS, contre :

« L'arrêté de Monsieur le délégué à l'urbanisme de Péron en date du 06 septembre 2022 accordant le permis de construire PC 001 288 22 B 0004 déposé le 16 mars 2022 par la SCCV LES CHÂTELAINS, en vue de la création de 2 maisons mitoyennes ».

« L'arrêté de Monsieur le délégué à l'urbanisme de Péron en date du 06 septembre 2022 accordant le permis de construire PC 001 288 22 B 0005 déposé le 16 mars 2022 par la SCCV LES CHÂTELAINS, en vue de la création de 4 maisons individuelles et de 2 maisons mitoyennes ».

« L'arrêté de Monsieur le délégué à l'urbanisme de Péron en date du 06 septembre 2022 accordant le permis de construire PC 001 288 22 B 0006 déposé le 16 mars 2022 par la SCCV LES CHÂTELAINS, en vue de la création de 2 maisons mitoyennes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

VU l'article L.2122-22 §16 du Code des Collectivités Territoriales,

AUTORISE Madame le Maire à ester en justice pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, et à signer toutes pièces se rapportant à celle-ci.

DESIGNE Maître Michaël KARPENSCHIF, avocat de la SELAS FIDUCIAL LEGAL BY LAMY, pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance,

DIT que les dépenses seront prévues au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Lamy".